



# Syndicat CGT

## Conseil Général de Seine-Maritime

Rouen, le 12 mai 2009  
Monsieur le Président,  
Conseil Général de Seine-Maritime,

S/c Monsieur le Directeur Général des Services

Réf : PCG-12.05.2009/1

### Ouverture de concertation/Horaires de travail des collègues

Monsieur le Président,

Vous nous avez informés de la tenue de rencontres portant sur le temps de travail des agents des collègues.

Alors que vous avez organisé ces discussions entre les seuls représentants de la Direction du Conseil Général et des représentants des Services de l'Etat, nous ne comprenons pas qu'à aucun moment les représentants du personnel n'aient été associés à cette discussion.

Nous nous étonnons qu'à l'issue de ces rencontres aucune information ne soit parvenue aux représentants du personnel, alors même que Monsieur le Directeur du Personnel a indiqué que les horaires et cycles de travail ainsi « discutés » seraient applicables aux agents en septembre.

Avec le personnel concerné nous nous étonnons que des mesures touchant au quotidien des salariés et ayant un impact sur le service public n'aient à aucun moment été abordées (pour ne pas dire négociées) avec les représentants du personnel.

Comment pensez-vous que ces décisions unilatérales pourront être appréciées par le personnel ?

Nous vous demandons, en conséquence, d'organiser au plus tôt des rencontres avec les représentants du personnel pour que soit établie une véritable concertation sur cette question du temps de travail des personnels des collègues, dans l'intérêt des agents et des missions du service public.

Dans l'attente, nous vous remercions de nous tenir informés et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Pour le syndicat CGT  
Christine BOULIER  
Secrétaire générale

Patrice LIARD  
Jean Noël DUVAL  
Représentants CGT

